Rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible **[1]**

Rapport présenté lors de la trente-cinquième session du **Conseil des droits de l'homme** (6-23 juin 2017).
« Soucieux de contribuer au débat sur la santé mentale en tant que priorité sanitaire à l'échelle mondiale, le Rapporteur spécial met l'accent sur le droit de chacun à la santé mentale et sur certaines des principales perspectives ouvertes et difficultés rencontrées dans son exercice, sachant qu'il faut promouvoir la santé mentale pour tous les âges et dans tous les contextes. Compte tenu de la récurrence des violations des droits de l'homme dans les établissements de santé mentale, qui concernent trop souvent des personnes présentant des déficiences intellectuelles, cognitives et psychosociales, le Rapporteur appelle à un changement de modèle. Le Rapporteur spécial formule un certain nombre de recommandations afin que les États et toutes les parties prenantes s'orientent vers des systèmes de santé mentale fondés sur les droits de l'homme et conformes à ceux-ci. »
En savoir plus - Conseil des droits de l'homme [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/rapport-du-rapporteur-sp%C3%A9cial-sur-le-droit-qua-toute-personne-de-jouir-du-meilleur-%C3%A9tat-de
[2] https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/076/07/PDF/G1707607.pdf?OpenElement